



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

Jeudi 30 juin 2022 à 19 heures,

le conseil municipal de la Commune de PASSY

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,

à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 juin 2022

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE-Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN- Delphine CHATRIAN-Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN- Rémi KLEIN- Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-Claire METRAL- Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Lisa GROSSET-Ludwig BIANCHIN- Renée TRACHEZ-GICQUEL- -Bruno VALENTIN André PASTERIS-Jacques SARTELET

Absents représentés (9) :

- Clément VALENTIN donne pouvoir à Bruno VALENTIN
- André THIMJO donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Céline SICOLI donne pouvoir à Christèle REBET
- Véronique VIZET donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Fabrice DUGERDIL donne pouvoir à André PASTERIS
- Jocelyne BERRUJEX donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Alexandre BONNETON donne pouvoir à André PASTERIS

Absents : (2)

Romain BONNET-Taouffig DOUS

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Claire METRAL ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h32, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents. Les élus présents peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

(02) DEL2022-125	Objet	Installation d'un conseiller municipal après démission
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Installation d'un conseiller municipal après démission

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4, portant sur les démissions des membres du conseil municipal,

VU le Code électoral en son article 270, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 10 000 habitants et plus,

CONSIDERANT que Madame Nadejda HANDZHIEV a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale en date du 27/05/22,

CONSIDERANT que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- ✓ **PREND ACTE** de l'installation de M. Jean-Pierre MORIN.



Fait à Passy, le 30 juin 2022
Le Maire, Raphaël CASTERA